

INJUSTICE

Présidentielle 2022 • L'avocat au cœur du débat public

1

Les français face aux injustices

Pour les Français,
les injustices augmentent

71%

des français

estiment que le phénomène des injustices
est en augmentation.

Les Français classent les injustices¹

- 1** - L'exposition d'un enfant à du harcèlement scolaire.
- 2** - Un propriétaire qui voit l'appartement qu'il loue occupé par des squatters.
- 3** - Une femme qui, à poste égal, est moins bien payée qu'un de ses collègues homme.
- 4** - Une personne qui perd ses droits (indemnités chômage ou allocation) car elle ne parvient pas à remplir ses dossiers par internet.
- 5** - Un individu qui renonce à agir en justice par manque de moyen.
- 6** - Un jeune qui a vu son stage interrompu ou qui a perdu son emploi à cause du Covid-19.
- 7** - Une personne travaillant à mi-temps qui n'arrive pas à faire vivre sa famille.
- 8** - Un créateur d'entreprise qui met fin à son projet du fait de lourdeurs administratives / du fait d'un changement de législation.
- 9** - Une personne subissant de nombreux contrôles de police au faciès.
- 10** - Une personne qui doit faire de nombreux kilomètres pour aller dans un service public (centre des impôts) ou pour aller retirer de l'argent à un distributeur automatique car ces services ont disparu de sa commune.
- 11** - Un chef d'entreprise entravé dans la gestion de son activité en raison de la multiplicité des normes.
- 12** - Un foyer à qui on coupe l'eau ou l'électricité pour ne pas avoir réglé ses factures.
- 13** - Un locataire expulsé de chez lui car il ne peut plus payer son loyer.
- 14** - Un automobiliste sanctionné pour avoir dépassé de quelques kilomètres la vitesse autorisée.
- 15** - Une personne mise en détention provisoire avant son jugement.

1. Selon le sondage IFOP réalisé avec le CNB, juin 2021.

Tous les Français concernés mais différemment

Les Français sont nombreux à faire l'expérience dans leur vie quotidienne d'un sentiment d'injustice :

16% indiquent en ressentir souvent, et **43%** parfois.

Les femmes en ressentent plus que les hommes :

64% souvent ou parfois contre **55%**.

Le sentiment d'injustice est également plus largement éprouvé au sein des tranches d'âge intermédiaires :

65% parmi les 25-34 ans, **66%** chez les 35-49 ans.

Mais c'est surtout parmi les catégories pauvres qu'il est le plus largement répandu. Le sentiment d'injustice est directement corrélé au niveau de revenus, passant de

44% parmi les catégories aisées à **79%** au sein des ménages les plus pauvres.

2

Les injustices qui frappent les français



INJUSTICE

géographique

Plus d'un Français sur trois

affirment que là où ils habitent, il est difficile d'accéder aux tribunaux (**35%**) et qu'il est difficile de faire valoir ses droits (**37%**)².

Seuls 15% des français

affirment qu'ils peuvent très facilement accéder aux tribunaux là où ils habitent et **11%** qu'ils peuvent très facilement faire valoir leurs droits.

L'accès au droit est loin d'être égal selon la région dans laquelle ils vivent :

- > Les Normands, par exemple, sont près d'un sur deux (**48%**) à affirmer qu'ils accèdent difficilement à un tribunal. En Ile-de-France, ils ne sont que **29%** à l'estimer.
- > En Bourgogne-Franche-Comté, **46%** des sondés estiment qu'il est difficile de faire valoir leurs droits à proximité alors qu'ils ne sont que **33%** en Ile-de-France.
- > Pour **72%** des sondés en Nouvelle-Aquitaine, il est devenu plus difficile d'accéder au droit alors qu'en Ile-de-France et en Centre-Val de Loire, **63%** le constatent. La moyenne nationale étant à **67%**.

2. L'accès au droit et à la justice sur le territoire métropolitain d'après le Baromètre des droits et de l'accès au droit réalisé par Odoxa 2021 pour le Conseil national des barreaux.



Achille WARNANT,
géographe,
expert de la Fondation Jean Jaurès

« La « France périphérique », concept apparu au moment de la crise de 2008, n'est pas celle des territoires ruraux désinvestis, ni celle des zones urbaines sensibles ou encore celle des outre-mer, pourtant tous ces territoires subissent des injustices. En 30 ans, la population n'a cessé d'augmenter et pourtant l'implantation des services publics n'a cessé de reculer. Entre 1980 et 2013, ont été supprimés : 48 % des maternités ; 36 % des bureaux de poste ; 31% de centres de perception ; 24% des écoles primaires ; 13 % des gendarmeries. »



Olivier COUSIN,
ancien bâtonnier du
barreau d'Epinal,
membre élu du CNB

« De grandes métropoles peuvent connaître des inégalités en leur sein. Il existe aussi une hétérogénéité au sein d'un même territoire. A l'inverse, deux territoires comme les Vosges et la Seine-Saint-Denis sont peuplés de classes populaires qui doivent faire face à des injustices mais qui ne sont pas les mêmes. »



Gérard TCHOLAKIAN,
avocat au barreau de Paris,
membre élu du CNB

« Il y a 20 ans, à Paris, il y avait 20 tribunaux d'instance avec des services de greffes accessibles directement avec une fonction d'accueil, de réorientation, de simplification des procédures. Aujourd'hui, tout cela a disparu, même l'accueil téléphonique. Il y a un sentiment d'injustice énorme dans ce nouveau palais de justice, au moins par l'accueil. »



Sophie FERRY,
avocate au barreau de Nancy,
Présidente de la commission
Prospective du CNB

« Une vision comptable de l'organisation du service public échoue à prendre exactement en compte la structure géographique, démographique et sociale de chaque territoire. Une telle organisation induit un isolement, une défiance et donc, un sentiment d'injustice »



Laurence JOLY,
ancienne bâtonnière de Thonon-les-Bains, Léman, Genevois, membre élue du CNB.

« Face à la pandémie, il s'est avéré que c'est au niveau des provinces, dans des tribunaux plus petits, à taille humaine, que le fonctionnement a perduré. Le fonctionnement du Tribunal à Thonon-les-Bains perdurait, sauf pour ce qui nécessitait la présence du justiciable et tout se faisait dans le respect des règles sanitaires : pas de présentiel et dépôt des dossiers à l'ordre. »

Les territoires d'Outre-mer, creusets des injustices

58%

des Ultra-marins

estiment qu'il n'est pas facile
de faire valoir ses droits

contre **37 %**
pour l'ensemble de la
population française.

ce chiffre est de

**34% en Polynésie
française,
60% aux Antilles et
70% en Guyane,**

révéant une très grande
hétérogénéité des situations.

84 %

**des habitants
des territoires
d'Outre-mer**

estiment que les libertés publiques
et individuelles régressent.

Ils sont

57 %

à avoir déjà consulté un avocat,

contre **48 %**
**pour l'ensemble
des Français,**

alors même qu'il est plus difficile
de devenir avocat et de s'implanter
dans certains de ces territoires.



Yannick LOUIS-HODEBAR,

avocate au barreau de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy,
membre élue du CNB

« Nous avons le sentiment d'être jugé par des gens qui ne nous connaissent pas, qui ne nous comprennent pas. Le juge qui arrive du territoire métropolitain peut ne pas comprendre le langage local – bien que le français soit langue nationale. »



Patrick LINGIBE,

vice-président et président de la délégation outre-mer de la Conférence des bâtonniers, ancien membre du Conseil national des barreaux

« Wallis et Futuna est une collectivité territoriale particulière qui relève judiciairement de la cour d'appel de Nouméa. Il faut savoir cependant que les accusés qui font l'objet de poursuites pénales à Wallis et Futuna ne bénéficient d'un droit fondamental de notre procédure pénale criminelle, celui d'être obligatoirement assisté par un avocat. Comment pour d'autres territoires d'outre-mer, parce que l'Etat refuse de prendre en charge les frais de transport et de séjours des avocats du barreau de Nouméa, les accusés sont au final défendus par des citoyens défenseurs qui n'ont pas la compétence d'un avocat professionnel formé et compétent.

Cet exemple n'est qu'un des cas d'inégalité existant en outre-mer. Or, il est clair que de tels écarts, de telles contorsions au Droit, de tels manquements gravissimes à nos fondamentaux juridiques n'auraient jamais été envisagés et appliqués au sein de l'hexagone. Ces situations d'injustice territorialisée nous conduisent donc à poser, sans détour, la question essentielle qui est celle de la place réelle des outre-mer au sein de la République. En effet, l'un des principes cardinaux de notre devise républicaine, à savoir l'Egalité, est appliqué avec une géométrie très variable dans ces territoires ultramarins par rapport à l'hexagone, entre ces mêmes territoires entre eux et également au sein d'un même territoire ultramarin. On constate que l'inégalité dans l'accès au Droit et aux droits est installée de manière atavique ; c'est une réalité en outre-mer qui se trouve aggravée notamment par un taux de pauvreté de quatre à huit fois supérieur à celui de la France hexagonale. »



Nathalie JAY,

avocat et ancien bâtonnier du barreau de Saint-Pierre de Réunion, vice-présidente de l'Observatoire de la profession d'avocat de CNB

« Il existe dans ces territoires isolés géographiquement de la République, des situations différentes de celles de l'hexagone qui méritent une adaptation du système. Les chiffres sont vertigineux :

*- **Un seuil de pauvreté** de 85 % à Mayotte, 61% en Guyane, autour de 50% pour les autres DOM, contre 13% dans l'hexagone,*

*- **Un taux d'illettrisme très important** : 20 à 40 % en Outre-Mer contre 7% dans l'hexagone,*

*- **Une fracture numérique creusée** : des réseaux sous dimensionnés qui ne touchent pas tout le territoire, des zones entières isolées des administrations et de la justice, de leurs droits. »*



INJUSTICE

citoyenne

77% des Français ont le sentiment que les libertés et les droits fondamentaux ont tendance à reculer, un sentiment encore plus marqué **en Bretagne (83%) et dans le Grand-Est (82%) contre 75% dans les Hauts-de-France**. Seuls **22% des Français** pensent, au contraire, qu'ils ont tendance à progresser.

Ils identifient un obstacle important pour l'accès à la justice : les délais pour rendre des décisions (**53%**) plus que le coût pour les justiciables (**23%**).

Le sentiment d'injustice semble être un sentiment majoritaire dans la population française, comparé au sentiment d'insécurité et d'inégalité. Ces injustices touchent tous les citoyens et notre inquiétude est que les institutions en charge de réduire les injustices paraissent être disqualifiées par les Français.



Caroline MECARY,
avocate au barreau de Paris,
membre élue du CNB

« Le sentiment d'appartenance à un groupe politique, social, uni et unique est très important dans la réalisation de la citoyenneté dans un Etat de droit. »



Sébastien PODEVYN-MENANT,
politologue,
expert de la Fondation Jean Jaurès

« Une désindustrialisation dans un territoire crée une situation d'injustice économique et sociale qui peut amener à une situation d'une injustice territoriale. La perception des libertés individuelles, du rapport au carcéral, au régalién, à la puissance publique s'affaîssera créant les conditions d'un sentiment d'injustice. »



Philippe BARON,

ancien bâtonnier de Tours,
président de la commission Numérique du CNB

« L'Etat ne doit pas penser le numérique comme une suppression du service public mais comme un outil au service des publics. »



Emilie CHANDLER,

avocate au barreau de Paris,
membre élue du CNB

« Le numérique n'est pas une solution magique et si la dématérialisation peut être un moyen de faciliter l'accès au droit, elle peut tout autant constituer un facteur d'aggravation des injustices. Il est essentiel de maintenir les deux axes : une numérisation des services publics, notamment de la justice intelligente et un point d'accès physique pour les personnes qui ne pourraient pas utiliser le numérique pour diverses raisons. »



Evelyne HANAU,

ancienne bâtonnière du Val d'Oise,
membre élue du CNB

« Dans les territoires, 10 % des demandes au Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ) sortent de son domaine de compétences et concernent notamment les cartes grises, qui sont pourtant désormais intégralement traitées en ligne. Mais face aux échecs du numérique, les usagers ne trouvent pas d'autres solutions que de se tourner vers un service humain. »



Farid HAMEL,

ancien bâtonnier de Lyon,
président de la commission Communication du CNB

« Si on considère le droit comme un langage commun, on est dans la nécessité de fournir aux citoyens ce langage. Sans langage, c'est la violence qui s'exprime. L'éducation au droit est peut-être le premier droit du citoyen de demain. »



Sébastien PODEVYN-MENANT,

politologue,
expert de la Fondation Jean Jaurès

« La simplification, telle qu'elle devrait être, c'est en fait une révolution du rapport de l'Etat au citoyen. Or, aujourd'hui l'Etat se construit bien souvent contre le citoyen. La simplification c'est le renversement de tout cela. »

Dans le sondage IFOP, on peut retrouver les éléments suivants

Le renoncement à porter plainte (IFOP)

Vous est-il déjà arrivé de renoncer à porter plainte ?

- Oui : **32**
- Oui, plusieurs fois : **13**
- Oui, une fois : **19**
- Non, jamais : **68**

Pour quelles raisons ?

- Parce que vous pensez que cette plainte n'aura pas d'effet : **66**
- Le refus par la Police de recueillir votre plainte ou une incitation à ne pas déposer plainte : **30**
- Un mauvais accueil ou une insuffisante écoute de la police : **26**
- Parce que vous n'aviez pas d'avocat ou ne saviez pas comment en solliciter un : **13**
- Un accès difficile au commissariat de police : **8**
- Parce qu'on vous imposait une procédure numérique dans certaines démarches : **6**

Parmi les éléments suivants, lequel vous semble le plus injuste en matière de Justice ? Le fait que la justice... ?

- Ne soit pas la même pour tous : **48**
- Soit lente : **44**
- Ne soit pas toujours à l'écoute des victimes : **34**
- Soit couteuse : **27**
- Ne réponde pas aux attentes des citoyens : **17**
- Se trompe : **15**
- Le fait qu'elle soit difficilement compréhensible : **15**



INJUSTICE

économique et sociale

Etude Kantar/Institut Montaigne (Février 2020) :
Les chefs d'entreprise et la justice en France

Pour les chefs d'entreprises interrogés :

- La justice n'est pas adaptée aux évolutions de la société (**53%**) ;
- La justice n'est pas la même pour tous (**63%**) ;
- Pour **52%**, la rapidité s'est détériorée ;
- Pour **44%**, l'efficacité s'est détériorée ;
- **59%** se disent satisfaits de leur dernière expérience avec la justice, les motifs principaux d'insatisfaction demeurent le temps (**72%**) et le coût (**52%**) ;
- La décision rendue par la justice ne leur a pas semblé juste (**39%**) ;
- Les entreprises estiment que les besoins en ressources juridiques ont augmenté (**26%**) ;
- **Ils formulent à 90% trois propositions de réformes :**
 - > Le raccourcissement des délais de procédure,
 - > Une formation renforcée des juges aux réalités des entreprises ;
 - > Une meilleure information du justiciable à toutes les étapes de la procédure.



David LEVY,
avocat au barreau de Paris,
membre élu du CNB

« L'injustice est aveugle. Comme la justice. L'injustice est d'autant plus mal ressentie et mal vécue que l'on est en situation de fragilité. Tout le monde peut souffrir d'injustice, les personnes privées comme les acteurs économiques et les chefs d'entreprise, et ces derniers peuvent aussi être amenés à renoncer à leurs droits. Ces renoncements ne sont pas acceptables dans une société qui repose sur la croissance et le postulat de la redistribution des richesses générées par l'activité économique ».



Amine GHENIM,
bâtonnier de Bobigny,
membre élu du CNB

« En Seine-Saint-Denis, la création d'emploi est très dynamique, mais elle ne se fait pas le plus souvent au bénéfice des populations les plus fragiles et contribue finalement à l'amplification du sentiment d'injustice. »



Marion COUFFIGNAL,
avocate au barreau de Paris,
présidente de la commission
Droit et Entreprise du CNB

« Statut du travailleur, avenir du travail indépendant, sentiment d'injustice qu'il peut y avoir entre le statut du travailleur indépendant par rapport aux travailleurs salariés. Sensation de décrochage dans les droits des travailleurs indépendants, alors que paradoxalement au niveau mondial, impression que le salariat recule. »



Adrienne BROTONS,
économiste,
experte à la Fondation Jean Jaurès

« La question de la fiscalité est importante dans la prise en compte de l'injustice économique »

« Nous sortons d'une économie industrielle pour entrer dans une économie numérique, dans laquelle les emplois intermédiaires sont amenés à disparaître. Seront mis en avant les emplois hautement qualifiés avec une rémunération importante et à l'autre extrémité, il y aura des personnes à très faible qualification et rémunération. On observera une très grande polarisation du marché du travail. Nous commençons à observer un décrochage économique entre les classes moyennes/populaires et les classes aisées dans les pays développés. »

Dans une étude publiée par l'Observatoire français des conjonctures économiques en 2019 :

- > **88%** des contribuables considèrent que la France est un pays où l'on paie trop de charges et trop d'impôts. **+ 4 points par rapport à 2013.**
- > Les habitants des petites villes (entre 2 000 et 20 000 habitants) ont respectivement 1,68 et 1,35 fois plus de chances de trouver la CSG et l'impôt sur le revenu injustes que ceux des grandes agglomérations.



Marina CHAUVEL,
avocat au barreau de Rouen,
membre élue du CNB

« Nous avons des clients qui ont des contrats d'assurance de protection juridique et d'autres aucuns. Toute la question est de permettre aux classes moyennes d'accéder à leurs juges et à leurs contentieux ».



Jérôme GAVAUDAN,
avocat au barreau de Marseille,
Président du CNB

« L'injustice se révèle d'abord par un renoncement au droit de la part de nos concitoyens. Ce "grand renoncement" interroge autant qu'il inquiète, tant l'exercice des droits est constitutif de la citoyenneté. »

Selon la direction statistique des ministères sociaux (Drees) :

- le taux de recours à la Couverture Mutuelle Universelle - Complémentaire (CMU-C) était estimé en 2018 **entre 56 % et 68 %** ;
- le non-recours aux prestations destinées aux personnes à faibles ressources est en toute hypothèse importante : le taux de recours trimestriel moyen à la prime d'activité était estimé en 2016 à **73 % en effectif et à 77 % en masses financières** ;
- la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) estime qu'entre **7,5 % et 8,2 % des allocataires de la branche famille** ne recourraient pas, en 2018, à tous leurs droits ;
- le non-recours aux prestations de soutien à l'autonomie est relativement moins important, les prestations destinées aux personnes handicapées faisant partie des mieux connues des Français.



Jean-Baptiste BLANC,
avocat au barreau de Marseille,
membre élu du CNB

« Le sentiment d'inefficacité de la justice entraine un renoncement aux droits et donc une situation d'injustice. »



Grégoire NIANGO,
avocat au barreau de Nancy,
Président du Centre de Recherche
et d'étude des avocats (CREA)

« Être reconnu professionnellement ne suffit pas à se sentir bien au sein de la société. Si un individu est considéré au travail mais pas dans sa vie sociale, alors ce sera une source d'insatisfaction et cela donnera naissance à un sentiment d'injustice. »

3

Le rôle des institutions et des avocats face aux injustices

Les Français ne comptent pas sur la justice pour lutter contre l'injustice

La justice est la sphère la plus largement associée aux injustices avec **21%** des sondés qui la citent en premier (**44% au total**), devant **les impôts et taxes (16%)**, **le monde du travail (13%)**, **l'accès au logement (12%)**, **l'accès aux soins (10%)**, **l'éducation (8%)**, **les normes et règlements définis par l'Etat (5%)**, **le monde politique (6%)** et surtout **la police (5%)**.

Cette dernière institution bénéficie au sein de l'opinion d'un niveau de confiance significativement plus élevée en matière de réduction des injustices (**64%**). Alors qu'à l'inverse, seulement **37% des Français font confiance à la justice et 52% aux avocats**. **Les médecins (84%) et les enseignants (73%)** arrivent en première position, tandis que **le gouvernement (29%)**, **les médias (23%) et les parlementaires (22%)** terminent le tableau.

Enfin, les Français sont plus nombreux à trouver injuste une justice qui ne soit pas la même pour tous (**48%**) plutôt qu'une justice qui se trompe (**15%**).



Jérôme GAVAUDAN,
avocat au barreau de Marseille,
Président du CNB

« Le sentiment d'injustice augmente chez nos concitoyens. Les injustices touchent de nombreuses sphères de notre société, y compris les institutions républicaines ayant vocation à les réduire : d'ailleurs pour 44% des français la justice serait la première sphère d'injustice ; ce qui nous interpelle en tant qu'avocats. »

Baromètre des droits et de l'accès au droit en France

Odoxa, Juin 2021.

82%

des Français

estiment que faciliter l'accès aux
avocats améliorerait l'accès au droit.

L'accessibilité au droit et à la justice est avant
tout synonyme de deux éléments, qu'ils citent
tout autant (**54%**) :

l'accès aux avocats et l'accès
aux informations juridiques
et judiciaires.

Les Français identifient de nombreuses vertus à la facilitation de l'accès à un avocat :

- > **85%** affirment ainsi que cela permettrait d'assurer une meilleure reconnaissance des droits des justiciables,
- > **82%** de mieux garantir le respect des droits fondamentaux,
- > **80%** d'éviter des procédures judiciaires inutiles,
- > **73%** que cela permettrait d'avoir un meilleur fonctionnement général de la justice.



Valérie GRIMAUD,
ancien bâtonnier de Bobigny,
membre élue du CNB

« Le droit est complexe. Or, tous les projets de loi commencent par « simplification », « accès simplifié à la justice », « accélération », etc. mais le droit n'est pas simple. La profession doit porter et assumer la complexité, ce qui est lié à compétence et savoir-faire de l'avocat. »



Charlotte ROBBE,
avocate au barreau de Paris,
membre élue du CNB

« L'avocat a un rôle social assez méconnu. Il traite de nombreux dossier hors tribunaux très important et compense par ailleurs un certain nombre de dysfonctionnements : les avocats sont dans une dynamique d'accompagnement. L'avocat est une personne ressource, il n'est pas uniquement équivalent à un coût, ce que les pouvoirs publics ont des difficultés à concevoir. »



Laurence JUNOD-FANGET,
ancienne bâtonnière de Lyon,
présidente de la commission Règles et Usages.

« Quand il y a des locataires qui ne payent pas leur loyer et lorsqu'il y a des poursuites devant le tribunal pour résiliation du bail et expulsion, il a pu y avoir dans certains territoires des expérimentations mises en place ou, avant l'audience, des réunions entre avocats, créanciers, la CAF, etc. La réunion de ces compétences variées permet d'aborder le dossier sous tous ses angles et bien souvent, une solution est trouvée avant de passer devant le juge »



**Conseil National
des Barreaux**

180 Bd Haussmann
75008 Paris

Tél. : 01 53 30 85 60

Fax : 01 53 30 85 61

Courriel : cnb@cnb.avocat.fr